

Tremplin pour l'Activité des Jeunes (TAJ)

DÉPARTEMENT LA REUNION

Présentation du dispositif

Tremplin pour l'Activité des Jeunes (TAJ) vise à soutenir le test et le démarrage d'activité économique des jeunes en difficultés.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux jeunes porteurs de projet :

- âgés de 20 à 30 ans à la recherche d'une insertion sociale et/ou professionnelle,
- âgés de plus de 17 ans, par dérogation.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont les frais liés à la création d'entreprise ou au démarrage de l'activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est au maximum de 8 000 €.

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est versée en deux fois :

Un premier acompte de 70% au démarrage de l'activité, sur présentation de la demande de déblocage du bénéficiaire, des devis, de l'immatriculation de l'entreprise, des accords des co-financeurs éventuels et souscription d'un contrat de suivi post création d'une durée de 24 heures sur les 24 premiers mois d'activité avec un prestataire agréé par le Département. Une participation du bénéficiaire de l'aide est demandée à hauteur de 150 € et le Département contribue à hauteur maximal de 1 650 €.

Le solde sur présentation de la demande de déblocage du solde du bénéficiaire, des justificatifs de la totalité des dépenses effectives, d'une attestation de poursuite d'activité et d'un rapport détaillé du technicien du réseau Points

Chance sur l'activité de l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le montage, l'instruction et le suivi du dossier doit être effectué par un des partenaires techniques du Réseau Points Chances.

Pour plus d'informations il faut s'adresser au Service Economie Solidaire – Mission Création d'entreprise : creation.entreprise@cg974.fr.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Jeune

Organisme

DÉPARTEMENT LA REUNION

- 2 rue de la Source
97488 SAINT-DENIS Cedex
Téléphone : 02 62 90 30 30
Télécopie : 02 62 90 39 99
E-mail : accueil@cg974.fr